

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierrezurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 09/01/2023

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 09 janvier 2023 à 20h30

Date de Convocation : 04.01.23

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d’Affichage : 04.01.23

Présents : 11

Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :

Secrétaire de séance : MENOILLARD Marc

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 17 décembre 2022 : sans observation

Claude PONCET a la charge de lire une lettre d’un habitant de la commune, le maire demande le huis clos, accord à l’unanimité.

1 Vœux du maire et du conseil

Après deux années marquées par le Covid, le conseil municipal est heureux d’inviter la population aux traditionnels vœux. Les nouveaux habitants et les possesseurs de maisons en construction sont également conviés.

A cette occasion le maire désire informer le plus largement possible la population sur les évolutions futures du village.

2 Validation des délibérations

Les règles de publicités des actes des communes ont été officiellement simplifiées à partir de juillet 2022. Le maire rappelle les autorisations et obligations inscrites dans l’ordonnance n° 2021-1310.

3 Acquisition foncières (délibération)

Le conseil approuve à la grande majorité la modification de la délibération du 17 décembre 2022.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

4 Modification statut Terre d'Émeraude (délibération)

Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil Communautaire de Terre d'Émeraude Communauté a décidé d'une modification statutaire pour la restitution du Moulin de Pont des Vents à la commune de Montfleur, et d'une modification de l'article 6-2. intitulé « en matière de Petite Enfance et Jeunesse » et plus particulièrement le paragraphe qui concerne les établissements scolaires et extrascolaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5 Données financières de la commune

Le maire expose un tableau des données financières de la commune. Les finances communales sont bonnes

Principalement et grâce à des ventes de bois importantes mais aussi à une juste maîtrise des dépenses, en revanche la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) accordée par l'état semble bien faible, le maire a interrogé la préfecture à ce sujet sans obtenir de réponse convaincante. Il constituera un dossier et demandera audience au Préfet pour évoquer ce qui lui semble être une inégalité de traitement avec les autres communes. Toute fois un des critères générant cette dotation est la diminution régulière de la population depuis de nombreuses années.

Questions diverses :

a) Noël des enfants

Un moment très apprécié par les enfants et les parents présents. A l'avenir il conviendra de réduire l'horaire de réception (entre 11h et 12h) ou de déplacer à l'après-midi afin que les enfants soient moins isolés et puissent se rencontrer.

b) Repas des aînés

Il apparaît clairement qu'il y avait une forte attente de la part des anciens de la commune pour ce type de manifestation.

Sur 50 personnes de plus de 70 ans, 43 étaient présentes, un couple a été empêché au dernier moment suite à une hospitalisation.

Le repas et l'animation ont été très appréciés. Les personnes qui ne pouvaient être présentes ont reçu un colis d'un montant équivalent au prix du repas.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

c) Secourisme commune

Le maire rappelle qu'aucune formation n'a été dispensée depuis de nombreuses années, le défibrillateur semble en état de marche mais ne fait pas l'objet d'une maintenance régulière. Ce sujet sera une des préoccupations majeures du conseil en 2023 au même titre que la sécurité dans le village.

d) Dompierre Mag

Parution retardée car la rédaction souhaite que l'article concernant les vœux du maire y figurent.

La séance est levée à 22h30.